

**RÉPONSE DU REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)  
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR)**

---

**1. Références :** i) Pièce C-ROÉÉ-0009, p. 20

ii) Site web d'Hydro-Québec

i) « À notre avis, une aide financière et technique d'Énergir au processus de conception intégrée tel que décrite par Hydro-Québec répondrait aux préoccupations des ingénieurs interrogés par l'évaluateur du programme. » (Énergir souligne)

ii) « Suppression de l'option Conception intégrée

*Veillez noter que l'option Conception intégrée est retirée du programme. Hydro- Québec traitera toutefois les dossiers si elle a reçu le formulaire de l'option Conception intégrée et envoyé une confirmation au client avant le 19 novembre 2018.* » (Énergir souligne)

**Demandes :**

1.1 Veuillez confirmer la compréhension d'Énergir à savoir qu'Hydro-Québec a mis fin à son initiative « Conception intégrée » le 19 novembre 2018 (référence [ii]).

**Réponse :**

La compréhension d'Énergir est correcte. L'option Conception intégrée a été remplacée par l'Offre sur mesure du programme Solutions efficaces comportant un appui financier pour les projets complexes, novateurs et personnalisés, dont ceux visant les nouveaux bâtiments<sup>1</sup>.

L'appui financier peut atteindre 75 % des coûts admissibles, dont les honoraires versés pour l'élaboration des plans et des devis nécessaires au projet, jusqu'à concurrence de 3 M\$ selon l'envergure et la nature du projet, en plus d'une

---

<sup>1</sup> HYDRO-QUÉBEC, *Programme Solutions efficace — Offre sur mesure*, <  
<https://www.hydroquebec.com/sefco2016/fr/offre-sur-mesure.html>> (consulté le 28 juillet 2020).

rémunération incitative aux partenaires professionnels basée sur la performance énergétique pouvant atteindre 50 000 \$<sup>2</sup>.

Enfin, le ROÉÉ soumet qu'Énergir ne devrait pas interpréter ces changements comme étant un désaveu de la part d'Hydro-Québec envers le processus de conception intégrée qui est aussi adopté et promu par Transition énergétique Québec (TÉQ)<sup>3</sup>, la Société québécoise des infrastructures (SQI)<sup>4</sup>, Ressources naturelles Canada (RNCa)<sup>5</sup>, le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa)<sup>6</sup>, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)<sup>7</sup>, Services publics et Approvisionnement Canada<sup>8</sup> et plusieurs autres organismes canadiens.

Conséquemment, le ROÉÉ maintient sa recommandation qu'Énergir encourage l'adoption du processus de conception intégrée, ce qui répondrait aux préoccupations des ingénieurs sondés, tel que recommandé par l'évaluateur du programme.

---

<sup>2</sup> HYDRO-QUÉBEC, *Guide du participant – Solutions efficaces*, juin 2020,

<<http://www.hydroquebec.com/data/affaires/pdf/2020G255-se-guide-du-participant-v2.pdf>>.

<sup>3</sup> TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC, *L'optimisation énergétique dans un processus de conception intégrée*, 2016, <<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/batiment/guide-de-conception-batiment-performant-fascicule-2.pdf>>.

<sup>4</sup> SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES, *Guide d'application du processus de conception intégrée à la SQI*, 2016, <[https://www.sqi.gouv.qc.ca/BIM-PCI/Documents/PCI-Guide\\_V2.pdf](https://www.sqi.gouv.qc.ca/BIM-PCI/Documents/PCI-Guide_V2.pdf)>.

<sup>5</sup> RESSOURCES NATURELLES CANADA, *Principes de base de l'efficacité énergétique*, <<https://www.rncan.gc.ca/efficacite-energetique/efficacite-energetique-des-batim/gestion-de-lenergie-pour-les-bat/etapes-cles-de-la-gestion-de-len/principes-base-lefficacite-energetique/20689>> (consulté le 28 juillet 2020).

<sup>6</sup> CONSEIL DU BÂTIMENT DURABLE DU CANADA, *LEED V4*, <[https://www.cagbc.org/CBDCA/CBDCASiteWeb/Programmes/LEED/LEED\\_v4.asp](https://www.cagbc.org/CBDCA/CBDCASiteWeb/Programmes/LEED/LEED_v4.asp)> (consulté le 28 juillet 2020).

<sup>7</sup> SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT (SCHL), *Guide sur le processus de conception intégré*, <[http://www.reseau-breton-batiment-durable.fr/sites/default/files/outils/integrated\\_design\\_guidefre.pdf](http://www.reseau-breton-batiment-durable.fr/sites/default/files/outils/integrated_design_guidefre.pdf)>.

<sup>8</sup> SERVICES PUBLICS ET APPROVISIONNEMENT CANADA, *Processus de conception intégrée*, <<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/sngp-npms/bi-rp/conn-know/enviro/pci-idp-fra.html>> (consulté le 28 juillet 2020).

**2. Références :** i) Pièce C-ROÉÉ-0009, p. 20

- i) « C'est pourquoi le ROÉÉ recommande à la Régie de demander à Énergir d'utiliser le scénario défavorable pour l'estimation de la demande dans son plan d'approvisionnement 2021-2024. »

**Demands :**

2.1 Veuillez préciser si le ROÉÉ propose que les volumes utilisés dans l'établissement des tarifs de l'année tarifaire 2021 soient basés sur le scénario défavorable présenté au plan d'approvisionnement (B-0005, Énergir-H, Document 1, Annexe 16) ou sur le Scénario B (B-0126, Énergir-T, Document 2, pp. 4-6), lequel prévoit, pour l'année tarifaire 2021, une baisse au niveau des volumes et revenus de respectivement 11 % et 10 % comparativement au scénario de base utilisé par Énergir ?

**Réponse :**

Dans sa preuve, le ROÉÉ propose que les volumes utilisés dans l'établissement des tarifs de l'année tarifaire 2021 soient basés sur le scénario défavorable présenté au plan d'approvisionnement ([B-0005](#), Énergir-H, Document 1, Annexe 16). Cependant, le ROÉÉ se positionne davantage sur le principe d'utilisation d'un scénario défavorable en période de pandémie et de crise économique que sur les données brutes.

En ce sens, le ROÉÉ reconnaît que le scénario B présenté à même la pièce [B-0126](#) aux pages 4 à 6 constitue un scénario défavorable plus récent que celui que propose le ROÉÉ. Alors que les États-Unis annoncent leur entrée en récession<sup>9</sup>, il semble plus logique pour le ROÉÉ de prendre les informations les plus récentes. À la lumière de ces circonstances, la position du ROÉÉ est de recommander le scénario B de la pièce B-0126, le tout sous réserve que de nouveaux scénarios ou de nouvelles données ne modifient pas le paysage économique actuel d'ici les audiences.

Finalement, le ROÉÉ considère qu'une révision de la prévision de la demande et des ventes en cours d'année 2020-2021 pour éviter des impacts trop importants en 2021-2022 devrait être envisagée par le Distributeur si ce scénario s'éloignait trop de la réalité.

---

<sup>9</sup> CHABANAS, Julie, *Les États-Unis en récession*, Agence France-Presse, 30 juillet 2020, en ligne : <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2020-07-30/les-etats-unis-en-recession.php> (page consultée le 30 juillet 2020).

**Demandses :**

2.2 Veuillez préciser si le ROÉÉ propose l'utilisation du scénario défavorable mentionné à sa réponse à la question 2.1 uniquement pour le plan d'approvisionnement, impliquant la mise à jour des tarifs de transport et d'équilibrage, ou s'il propose également de mettre à jour les tarifs de distribution.

**Réponse :**

La proposition du ROÉÉ s'applique aussi aux tarifs de distribution. Le ROÉÉ est conscient que cela pourrait affecter de manière importante les tarifs. C'est pourquoi le ROÉÉ serait en faveur que ceux-ci soient exceptionnellement modifiés en cours d'année advenant une mise à jour plus positive de la prévision de la demande ou d'une prévision des ventes en cours d'année. Le ROÉÉ est d'avis qu'il vaut mieux être plus prudent dès maintenant que de tarder à l'être.